

Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Ille-et-Vilaine (35)

2025



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Ille-et-Vilaine (35)

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	4
2. Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	6
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	9
2.3 Réponses apportées aux détections	11
2.4 Bilan de la surveillance.....	12
3. Bilan des opérations de lutte antivectorielle.....	14
4. Autres opérations réalisées	17
4.1 Actions de mobilisation sociale.....	17
4.2 Diagnostics entomologiques	17
Annexes	18

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-1 pour la région Bretagne concernant le département d'Ille-et-Vilaine. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoires) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques ;
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

13 communes non colonisées surveillées 6 sites à risque surveillés 5/71 pièges positifs en *Ae. albopictus* 7/468 relevés positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

12/40 signalements sans demande d'intervention 6 signalements d'*Ae. albopictus* 20 signalements négatifs 2 signalements classés sans suite

Opérations et enquêtes de primo-infestation

3 opérations de lutte 4 enquêtes de primo-infestation 3 enquêtes positives 1 enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+1 commune colonisée en 2025 3/332 communes colonisées à ce jour 0,9% des communes ≈22% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

22 cas importés en 2025 8 cas avec demande d'intervention 9 enquêtes entomologiques négatives 0 traitement adulticide

Autres actions réalisées

0 formation de référents communaux 0 réunion publique 2 diagnostics ou actualisations de diagnostics 1 webinaire 1 réunion avec les référents communaux

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans l'Ille-et-Vilaine, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus*. L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022, Rennes colonisée depuis août 2023 et Châteaugiron depuis 2025) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2025, plusieurs détectons ponctuelles ont également eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour l'Ille-et-Vilaine, une détection ponctuelle avait également été enregistrée dans la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné en 2024.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd'hui :

- de surveiller l'expansion d'*Aedes albopictus* depuis Rennes et Domagné et dans les communes alentours et de surveiller son arrivée dans d'autres secteurs du département ;
- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- de surveiller l'arrivée de l'espèce et d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et port) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière**.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	71 pièges ²
PÉRIODE	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour les sites RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	1 commune colonisée (17 pièges à Rennes) 13 communes non colonisées (2 à 5 pièges par communes) 3 établissements de santé (2 pièges par site) 1 site touristique (3 pièges à l'aquarium de Saint-Malo) 2 points d'entrée au sens du RSI : l'aéroport de Rennes (4 pièges) et le port de Saint-Malo (5 pièges)

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

² Non comptés ici : 19 pièges à adultes installés lors des opérations de lutte de primo-infestation de Janzé, Châteaugiron et Saint-Aubin-d'Aubigné (détails dans la partie 2.3)

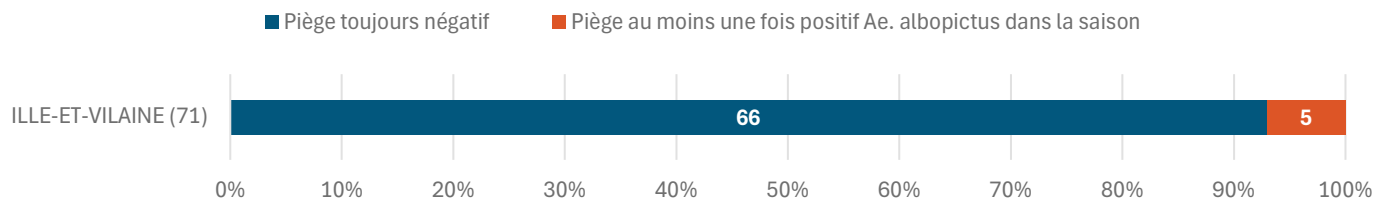
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

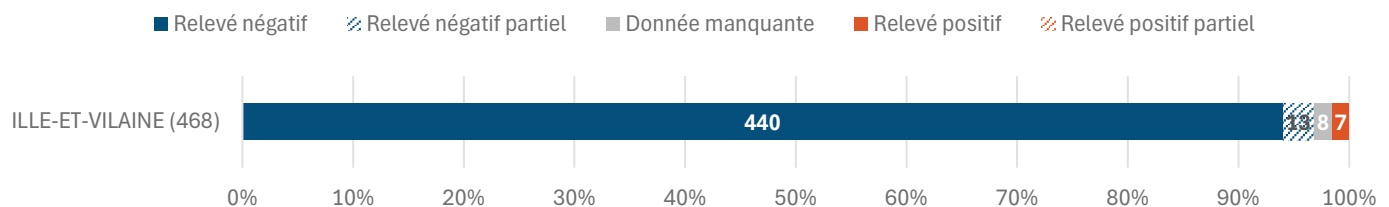
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 71 pièges déployés, 2 positifs à Rennes et 3 dans des communes non colonisées



▪ 468 relevés effectués, quasiment tous négatifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Contrairement à 2024 où tous les pièges du réseau étaient négatifs, 5 étaient positifs en 2025 à Rennes (commune colonisée), Bédée (pièges installés en cours de saison faisant suite à 4 signalements citoyens positifs), Janzé et Châteaugiron (carte 1).

Les proportions de données manquantes* et de données partielles** restent faibles avec respectivement 1,7% et 2,7% et sont très légèrement supérieures à 2024 (1,5% et 0,7%).

A l'instar des années précédentes, le mois d'août comptabilise le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été également atteint en août (404 œufs). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

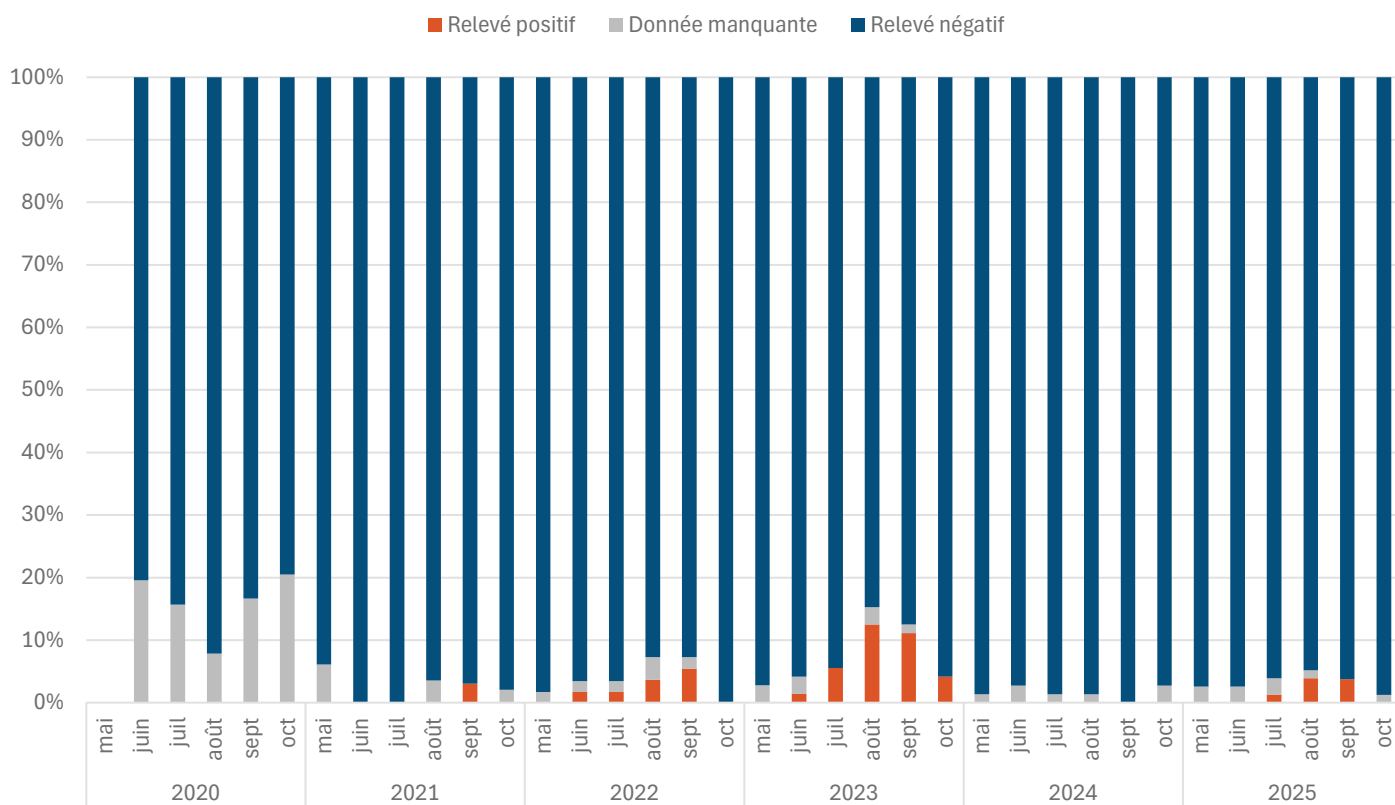
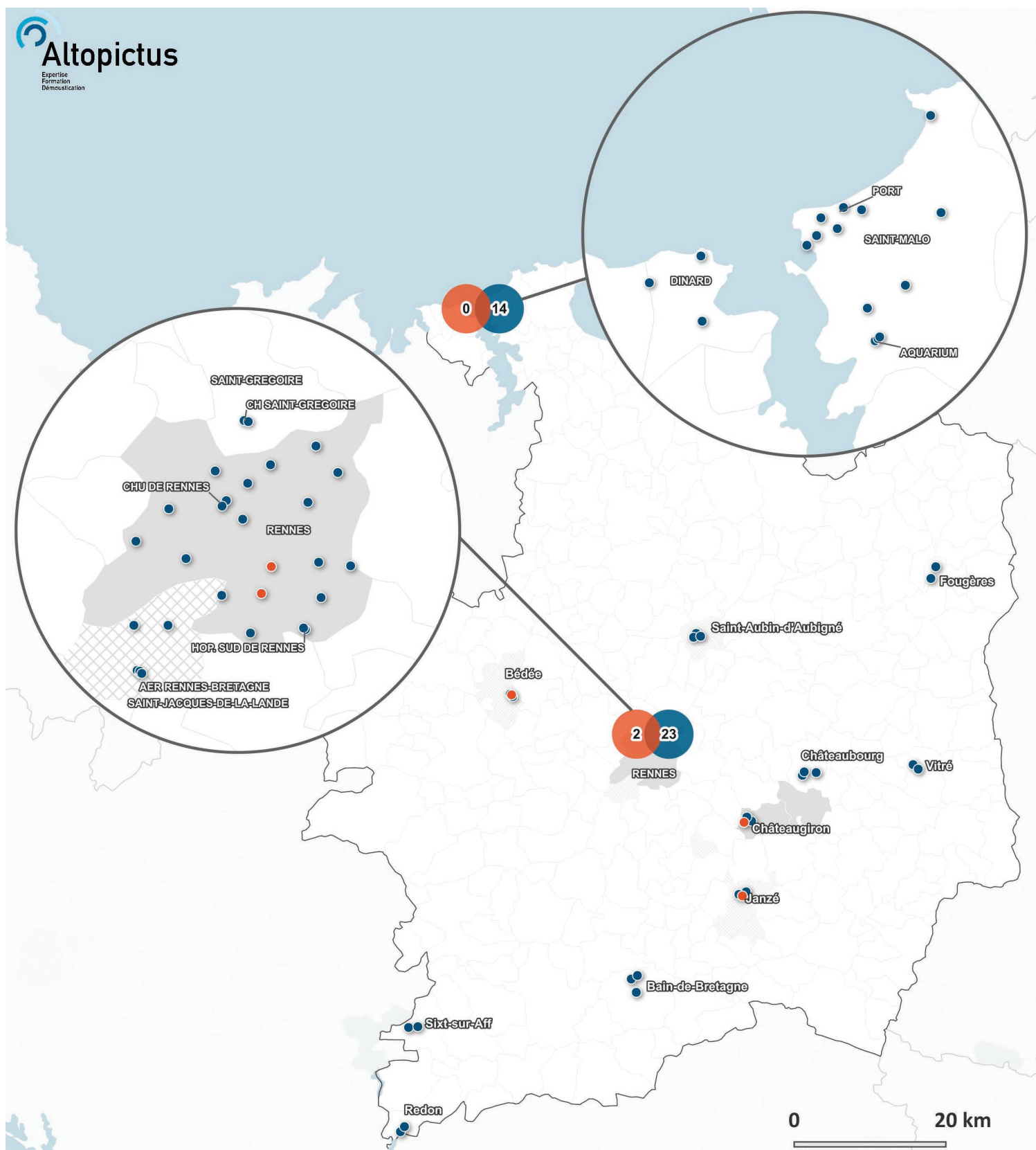


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS DANS LE DÉPARTEMENT ENTRE 2020 ET 2025 (SOURCE : ALTOPICTUS)

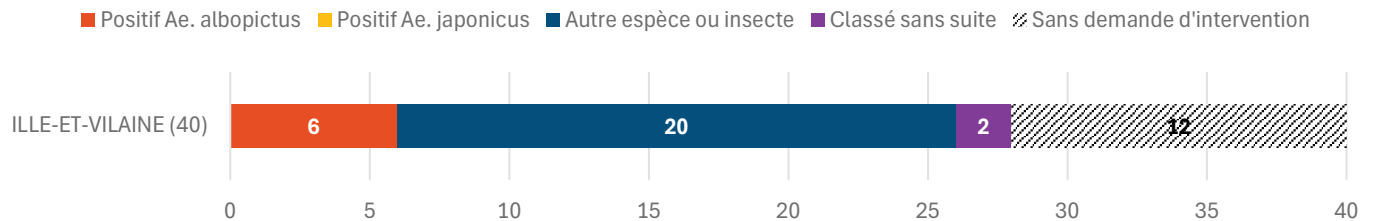
Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN ILLE-ET-VILAINE EN 2025 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.2 Surveillance par signalements citoyens

■ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



En 2025, 28 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2 et annexe 3). Six signalements étaient positifs en *Aedes albopictus* à Langon, Bédée et Saint-Armel. Ces détections ont entraîné des opérations de primo-infestations exceptée celle de Langon correspondant à un signalement positif d'*Aedes albopictus* réalisé dans un véhicule sans localisation précise (détails disponibles dans la partie 2.3).

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en hausse (+7) par rapport à 2024 avec une participation citoyenne plutôt régulière sur l'ensemble de la saison.

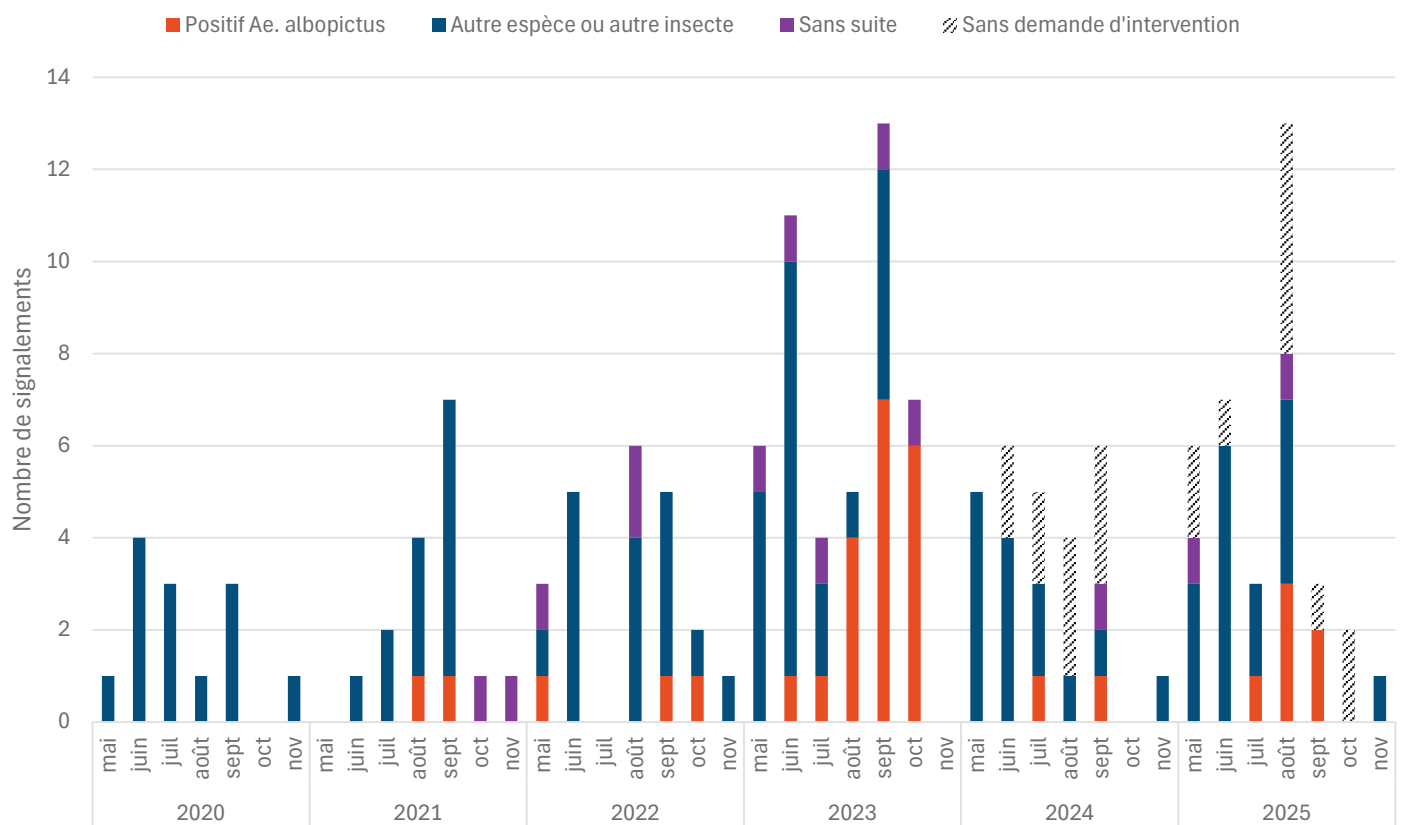
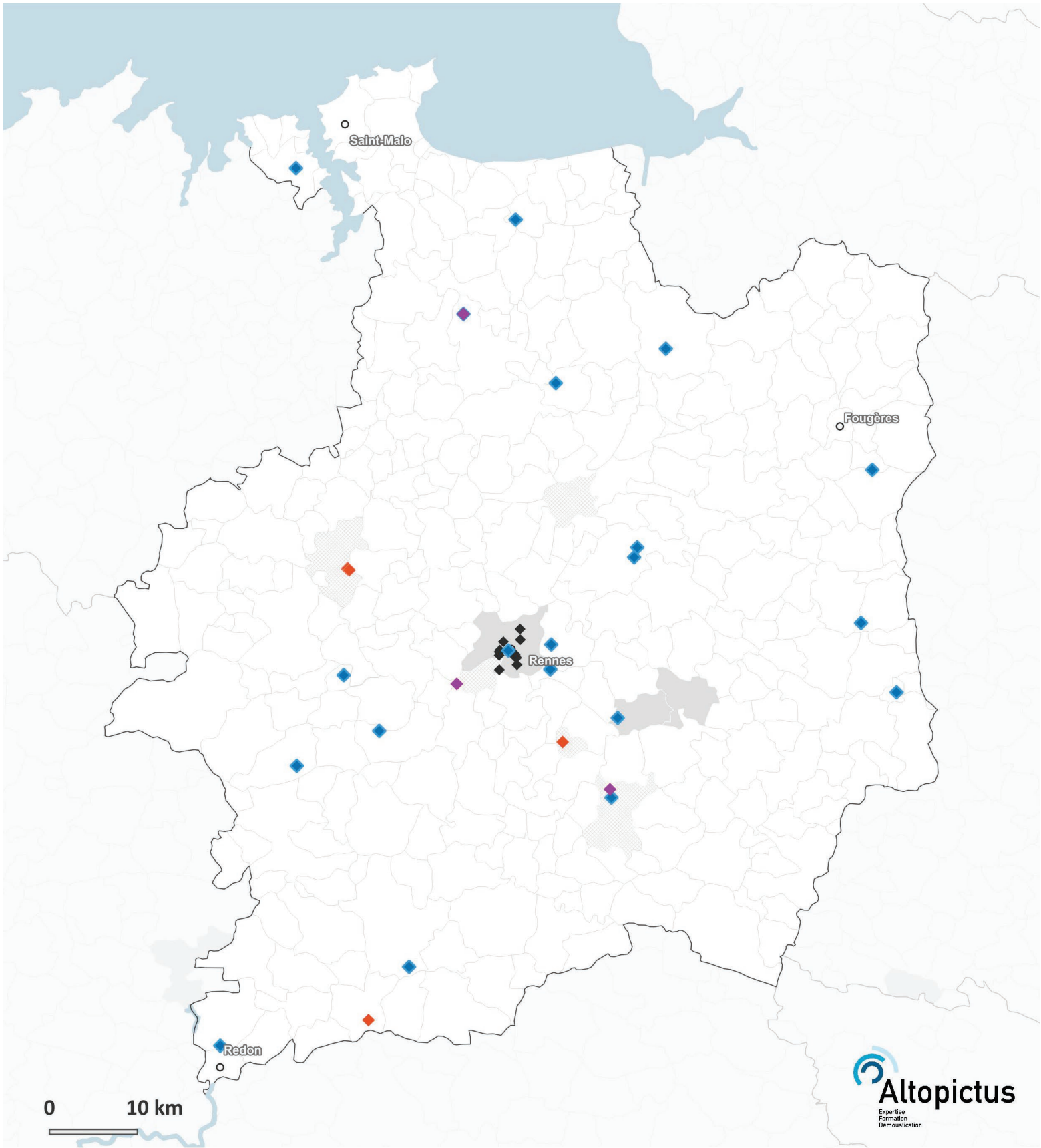


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détail des opérations en annexe 4 et protocole en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

En Ille-et-Vilaine, plusieurs détections de 2024 ont entraîné la réalisation de 3 opérations de lutte de primo-infestation en 2025. De plus, des détections d'intérêt ont eu lieu cette saison aboutissant à 4 enquêtes entomologiques de primo-infestation visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* dans ces communes.

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE PRIMO-INFESTATION EN 2025

Interventions de lutte de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-08-02492 et 25-07-03358					
JANZÉ	Signalement citoyen	10/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m	Installation de 5 pièges à adultes BG-GAT chez les habitants volontaires - Actions larvicides - Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen	Pas de détection début 2025
N° opérations SI-LAV : 25-07-03363					
CHATEAUGIRON	Signalement citoyen	9-10/04	Détection de larves d' <i>Aedes albopictus</i> dans le périmètre de 300m	Installation de 9 pièges à adultes BG-GAT chez les habitants volontaires - Actions larvicides - Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025	Commune classée colonisée fin 2025
N° opérations SI-LAV : 25-07-03344					
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Signalement citoyen	10/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m	Installation de 5 pièges à adultes BG-GAT chez les habitants volontaires - Actions larvicides - Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen	Pas de détection en 2025

Enquêtes entomologiques de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 25-08-00773					
BEDEE	Signalement citoyen	28-29/07	Positif <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m autour du signalement	Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalements citoyens Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2026 – Formation référents communaux	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 25-09-04204					
BEDEE	Signalement citoyen	25-26/08	Positif <i>Aedes albopictus</i> au-delà des 150m de rayon (détections multiples)	Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalements citoyens – Installation de 3 pièges pondoires Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2026 – Formation référents communaux	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 25-09-04201					
JANZE	Piège pondoire	28-29/08	Positif <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m autour du piège	Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalements citoyens Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2026	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 25-10-01878					
SAINT-ARMEL	Signalement citoyen	02-03/10	Absence <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m autour du signalement	Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalements citoyens Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2026 – Formation référents communaux	Détection ponctuelle

Pour donner suite à ces détections et éviter que le moustique tigre ne s'implante plus largement dans le département, des opérations de lutte de primo-infestations sont prévues en 2026.

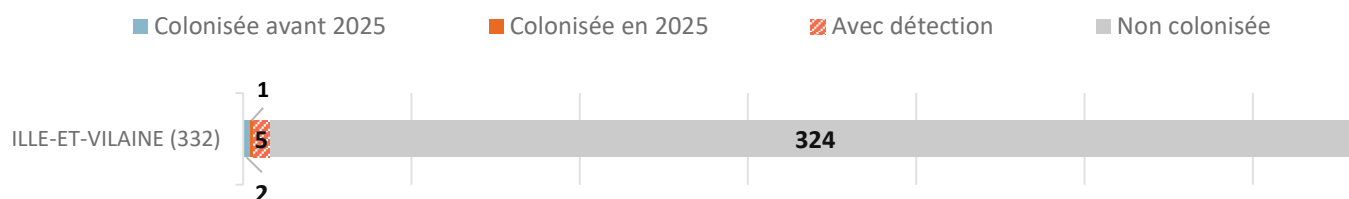
TABLEAU 2 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO-INFESTATION EN 2026

COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
BEDEE	300 m	3 jours	Sensibilisation des habitants Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).
JANZE	300 m	3 jours	Sensibilisation des habitants – élimination du moustique tigre Priorité sur les maisons absentes en 2024 et les maisons avec bidons et fûts. Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).
SAINT-ARMEL	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants – élimination du moustique tigre Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).

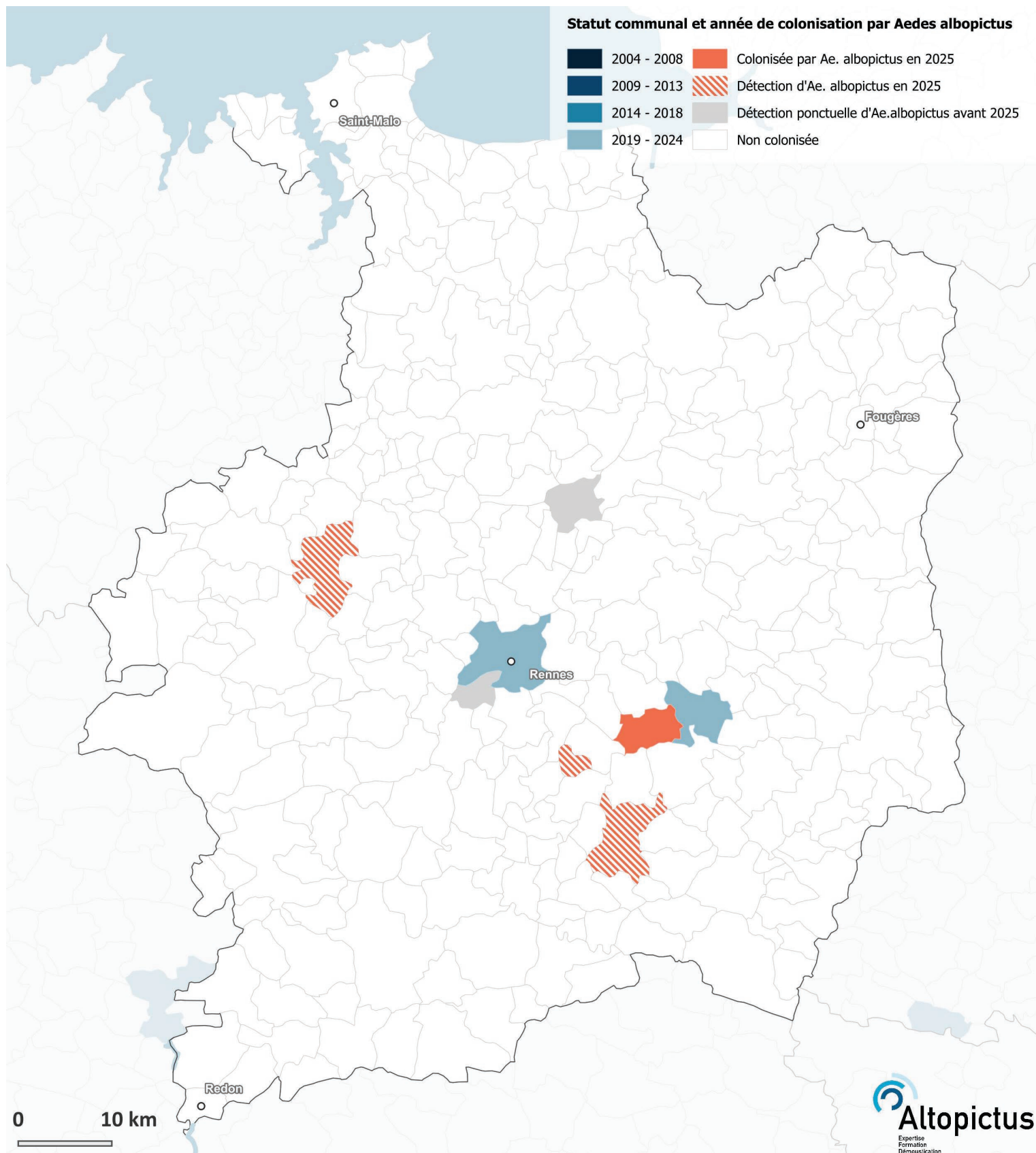
2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.



Cette année, la commune de Châteaugiron a été classée colonisée fin 2025. Quand *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ». C'est le cas cette année pour les communes de Bédée, Janzé et Saint-Armel (carte 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte antivectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière de la région**.

CAS DE DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA, FIÈVRE JAUNE DÉCLARÉS SUR SI-LAV				
CAS IMPORTÉS <i>dont 14 sans demande d'intervention</i> 22	ENQUÊTE POSITIVE	0	TRAITEMENT ADULTICIDE	0
	ENQUÊTES NÉGATIVES	9	TRAITEMENT LARVICIDE	0

Cette année, 22 cas d'arboviroses ont été déclarés dans le département : 14 n'ont pas déclenché d'enquête car les communes concernées ne sont pas colonisées ou limitrophes de communes colonisées par *Aedes albopictus* et les 8 autres signalés ont entraîné la réalisation de 9 enquêtes entomologiques entre le mois de mai et d'août. Aucune n'a été positive et n'a donc nécessité de traitement de lutte antivectorielle. Le pic d'importation de mai correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya (figures 3 et 4, carte 4, annexe 4).

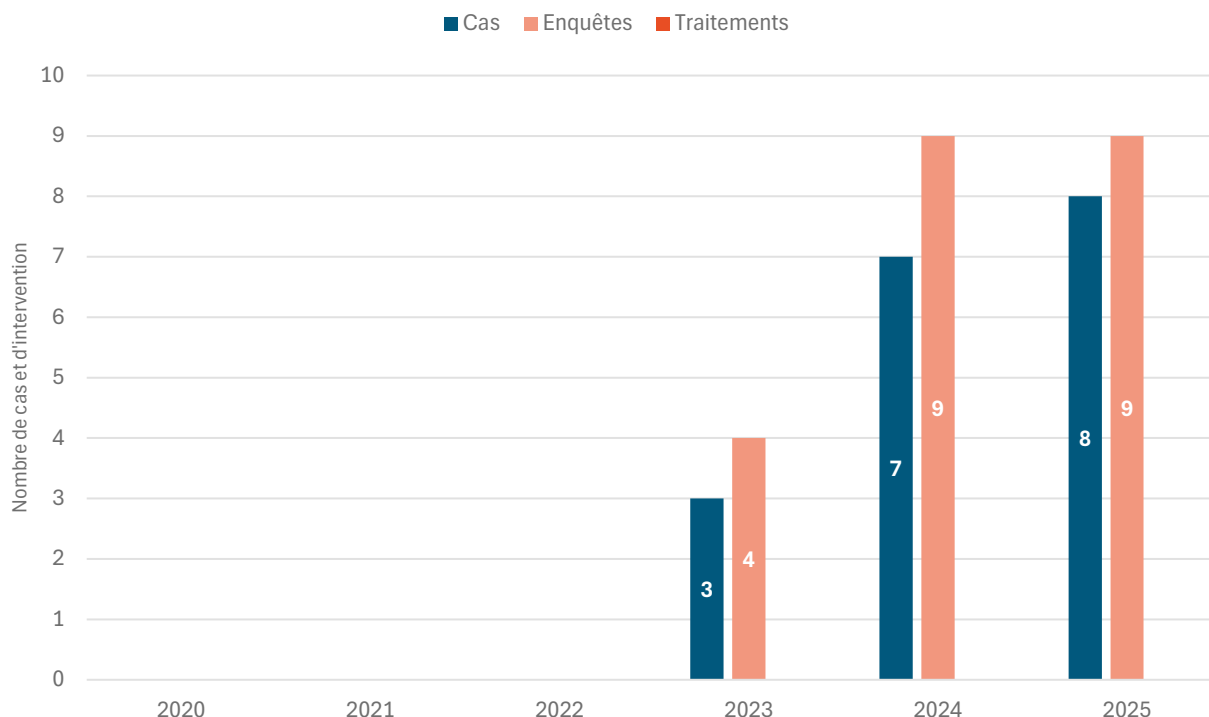


FIGURE 3 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN ILLE-ET-VILAINE
(SOURCE : ALTOPICTUS, ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

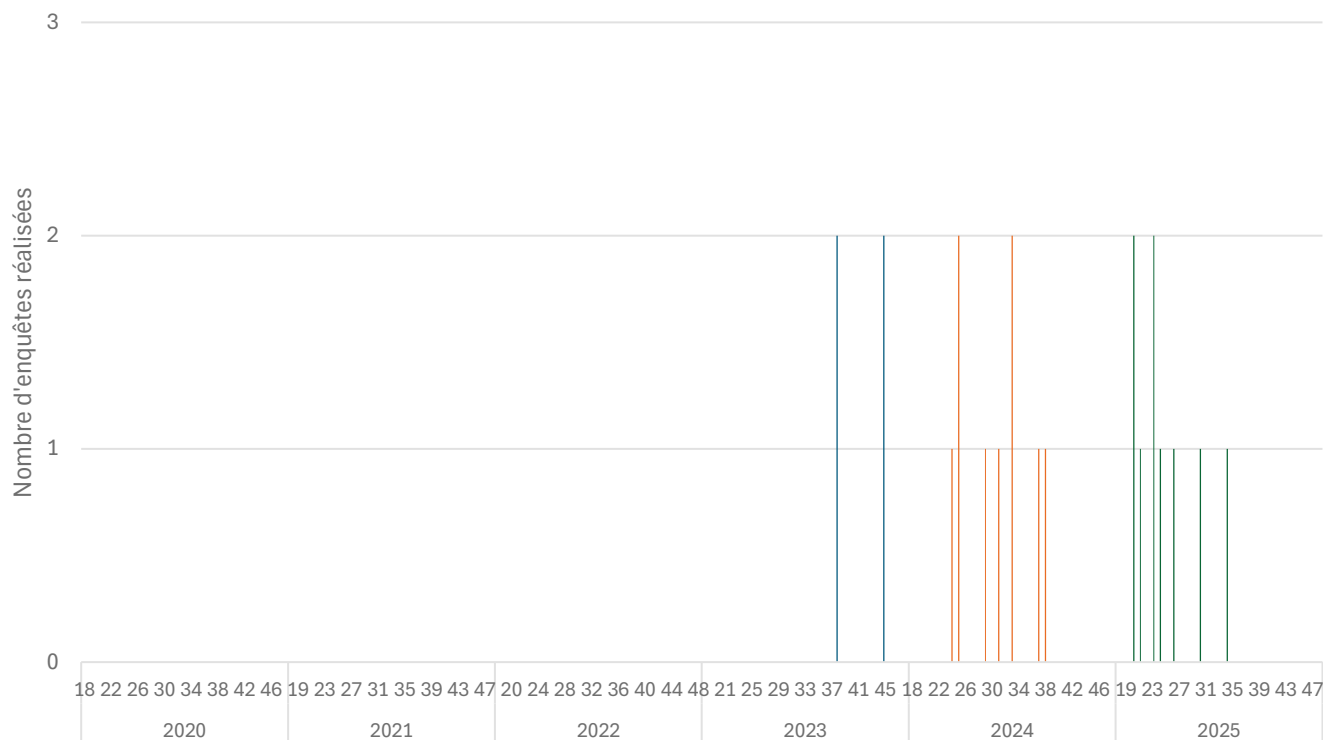
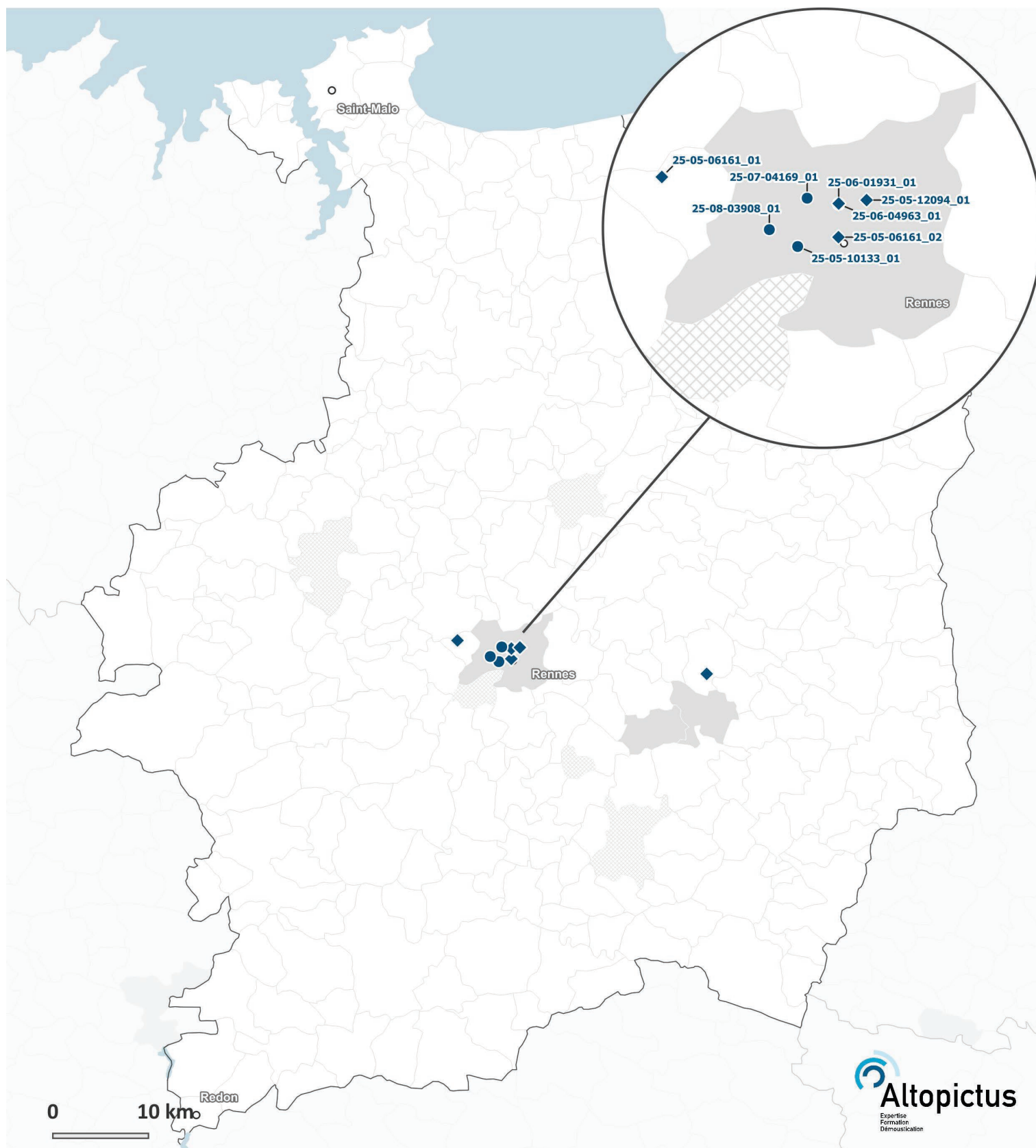


FIGURE 4 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES EN ILLE-ET-VILAINE PAR SEMAINE DEPUIS 2020



CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCE : ALTOPICTUS)

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2025, un webinaire de sensibilisation a été délivré le 23 mai à destination des gestionnaires de sites et communes surveillées par pièges pondoires.

Une réunion regroupant les référents moustique tigre du département (gestionnaires de sites et communes surveillées par pièges pondoires) a également eu lieu dans les locaux de l'ARS le 24 avril. Altopictus est intervenu en visioconférence.

4.2 Diagnostics entomologiques

En 2025, des expertises entomologiques ont été réalisées sur :

- L'aéroport de Rennes-Bretagne le 5 et 6 août 2025, avec une actualisation du diagnostic côté site et un diagnostic initial sur la partie communale. Le risque vectoriel est considéré comme modéré car aucun moustique vecteur adulte n'a été trouvé mais de nombreux gîtes larvaires potentiels sont présents et le site est localisé à proximité d'un quartier pavillonnaire, sur une commune voisine de Rennes (colonisée) ;
- Le port de Saint-Malo le 2, 3 et 17 septembre 2025, avec une actualisation du diagnostic côté site et un diagnostic initial sur la partie communale. Le risque vectoriel est considéré comme modéré car aucun moustique vecteur adulte n'a été trouvé mais de nombreux gîtes larvaires potentiels sont présents et le site est localisé à proximité d'une zone résidentielle, propice à l'installation du moustique tigre.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BAIN-DE-BRETAGNE	3	6	29/04/2025	20/10/2025
BEDEE	3	2	26/08/2025	24/10/2025
CHATEAUBOURG	3	6	25/04/2025	20/10/2025
CHATEAUGIRON	3	6	09/04/2025	20/10/2025
DINARD	3	6	25/04/2025	24/10/2025
FOUGÈRES	2	6	25/04/2025	20/10/2025
JANZÉ	3	6	11/04/2025	20/10/2025
REDON	2	6	29/04/2025	20/10/2025
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	3	6	10/04/2025	20/10/2025
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	2	6	28/04/2025	23/10/2025
SAINT-MALO	5	6	25/04/2025	24/10/2025
SIXT-SUR-AFF	2	6	29/04/2025	20/10/2025
VITRÉ	2	6	25/04/2025	20/10/2025

Commune colonisée

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
RENNES	17	6	28/04/2025	23/10/2025

Points d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Aéroport de RENNES BRETAGNE	4	12	28/04/2025	23/10/2025
Port de SAINT-MALO	5	12	25/04/2025	24/10/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Grand aquarium de SAINT-MALO	3	6	25/04/2025	24/10/2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CHU de RENNES	2	6	28/04/2025	23/10/2025
HOPITAL SUD de RENNES	2	6	28/04/2025	23/10/2025
CH. de SAINT-GREGOIRE	2	6	28/04/2025	23/10/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
BAIN-DE-BRETAGNE	35-20-043	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-051	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
BEDEE	35-25-004	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	35-25-005	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	34	RAS	0
	35-25-006	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
CHATEAUBOURG	35-23-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

	35-23-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CHATEAUGIRON	35-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	89	RAS	136	RAS	0
	35-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
DINARD	35-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-002	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
FOUGÈRES	35-20-018	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
JANZÉ	35-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	24	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-002	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
REDON	35-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-002	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	HP	0
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	35-25-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-25-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-25-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	35-22-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-22-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-MALO	35-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	PP	
	35-20-015	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-017	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SIXT-SUR-AFF	35-24-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
VITRÉ	35-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune colonisée

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
RENNES	35-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-026	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-027	PP		HP	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-029	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-031	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-032	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-033	HP	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-034	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-036	HP	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-037	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-038	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-039	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-114	HP	0	PP		HP	0	HP	0	S	0	HP	0
	35-23-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	297	RAS	46	RAS	0
	35-24-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	18	RAS	0	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
C.H.U. DE RENNES	35-24-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
HOPITAL SUD DE RENNES	35-24-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-005	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0
C.H. DE SAINT-GRÉGOIRE	35-24-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0
	35-24-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
GRAND AQUARIUM SAINT-MALO	35-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Communes non colonisées (pièges à adultes BG-GAT®, dans le cadre des luttes de primo-infestation)

COMMUNE	CODE PIÈGE	JUIL. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>	SEPT. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>
CHÂTEAUGIRON	BGGAT CH-A	0	0
	BGGAT CH-B	2	0
	BGGAT CH-C	0	2
	BGGAT CH-D	0	0
	BGGAT CH-E	0	0
	BGGAT CH-F	0	-
	BGGAT CH-G	0	0
	BGGAT CH-H	0	3
	BGGAT CH-I	0	0
JANZÉ	BGGAT JA-A	0	0
	BGGAT JA-B	0	0
	BGGAT JA-C	0	0
	BGGAT JA-D	0	-
	BGGAT JA-E	0	0
SAINT-AUBIN- D'AUBIGNÉ	BGGAT SA-A	0	0
	BGGAT SA-B	0	0
	BGGAT SA-C	0	0
	BGGAT SA-D	0	0
	BGGAT SA-E	0	0

Points d’entrée au titre du RSI

CODE PIÈGE	ÉTAT MI- MAI	CEUFS MI- MAI	ÉTAT FIN MAI	CEUFS FIN MAI	ÉTAT MI- JUIN	CEUFS MI- JUIN	ÉTAT FIN JUIN	CEUFS FIN JUIN	ÉTAT MI- JUIL.	CEUFS MI- JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	CEUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI- AOUT	CEUFS MI- AOUT	ÉTAT FIN AOUT	CEUFS FIN AOUT	ÉTAT MI- SEPT.	CEUFS MI- SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	CEUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI- OCT.	CEUFS MI- OCT.	ÉTAT FIN OCT.	CEUFS FIN OCT.
AÉROPORT RENNES-BRETAGNE																								
2015-35-15	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2015-35-16	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-049	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-050	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
PORT DE SAINT-MALO																								
35-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-044	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
35-20-045	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-01-00656	BAGUER-PICAN	20/01	<i>Culiseta annulata</i>
25-02-00031	MARCILLÉ-RAOUL	01/02	<i>Culiseta annulata</i>
25-02-01909	PLEURUIT	19/02	<i>Culiseta annulata</i>
25-02-02661	LE VERGER	24/02	<i>Culex sp.</i>
25-05-04286	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	10/05	Absence de spécimen
25-05-04492	CESSON-SÉVIGNÉ	12/05	<i>Culiseta annulata</i>
25-05-07954	GUIPRY-MESSAC	19/05	<i>Culiseta annulata</i>
25-05-09194	RENNES	21/05	Autre insecte
25-06-03107	CHÂTEAUGIRON	14/06	Autre insecte
25-06-03110	LIFFRÉ	14/06	<i>Aedes geniculatus</i>
25-06-03485	VAL-COUESNON	17/06	Autre insecte
25-06-04236	COMBOURG	20/06	<i>Aedes geniculatus</i>
25-06-04426	MAXENT	21/06	Autre insecte
25-06-05100	GOVEN	26/06	<i>Aedes sp.</i>
25-07-00224	SELLES-EN-LUITRÉ	02/07	Autre insecte
25-07-01797	LIFFRÉ	11/07	<i>Culiseta annulata</i>
25-07-02163	BÉDÉE	14/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00408	BÉDÉE	04/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01623	BÉDÉE	09/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03980	JANZÉ	20/08	Absence de spécimen
25-08-04063	BAINS-SUR-OUST	20/08	Autre insecte
25-08-04284	JANZÉ	21/08	Autre insecte
25-08-04921	SAINT-M'HÉRVÉ	25/08	<i>Aedes geniculatus</i>
25-08-04982	BÉDÉE	25/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-05022	MONDEVERT	25/08	Autre insecte
25-09-00425	LANGON	03/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-04029	SAINT-ARMEL	24/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-11-01006	CHANTEPIE	16/11	<i>Culiseta annulata</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT
25-05-06161	1	VEZIN-LE-COQUET	14 mai	15 mai	NEGATIF
	2	RENNES	14 mai	15 mai	NEGATIF
25-05-10133	1	RENNES	23 mai	23 mai	NEGATIF
25-05-12094	1	RENNES	28 mai	3 juin	NEGATIF
25-06-01568	4	CHATEAUBOURG	5 juin	5 juin	NEGATIF
25-06-01931	1	RENNES	6 juin	10 juin	NEGATIF
25-06-04963	1	RENNES	25 juin	26 juin	NEGATIF
25-07-04169	1	RENNES	24 juil.	25 juil.	NEGATIF
25-08-03908	1	RENNES	19 août	21 août	NEGATIF